

5 février 2001

01.104

Interpellation Odile Duvoisin

Blanchâtel

Il y a une quinzaine d'années, certaines installations de blanchisserie devaient être remplacées dans divers établissements, notamment dans les hôpitaux de la ville de Neuchâtel. Dans un but de rationaliser le traitement du linge dans les institutions de santé du canton de Neuchâtel, une centralisation de ces prestations avait été souhaitée à condition que cette solution réponde aux exigences des institutions concernées et que les conditions de travail du personnel soient respectées.

Après plusieurs années d'études et de tractations, Blanchâtel, entreprise privée, fut créée à La Chaux-de-Fonds en 1997.

De cette réalisation est née une convention entre l'Etat (signée par M. Maurice Jacot, chef du Département de la justice, de la santé et de la sécurité) et Blanchâtel qui oblige une grande partie des institutions de santé du canton de Neuchâtel à confier l'entretien de leur linge à cette entreprise dans un délai fixe.

Bien que cette échéance soit proche, toutes les institutions n'ont pas encore adhéré à ce système et elles y sont réticentes à plusieurs titres.

- Actuellement, leur propre blanchisserie fonctionne, leur donne satisfaction et leur coûte moins cher que les offres de Blanchâtel.
- La personnalisation et la qualité des prestations ne sont pas garanties aux dires des institutions ayant signé depuis plusieurs années une convention avec Blanchâtel.
- Après examen du linge, il semblerait que les méthodes utilisées par Blanchâtel réduisent considérablement la durée de vie du linge.
- La composition exacte des tarifs et la liste détaillée des conditions d'adhésion, notamment le mode de règlement de litige ne sont pas connues. Cette dernière inquiétude est d'ailleurs assez révélatrice quant au climat qui règne actuellement dans les négociations en cours.

Ce constat peu réjouissant de privatisation globale de prestations nous interpelle et nous inquiète. C'est pourquoi, nous aimerions connaître l'avis du Conseil d'Etat à ce sujet et lui poser quelques questions:

- Quand est-ce que la convention qui lie le Conseil d'Etat avec Blanchâtel a-t-elle été signée et quelles en sont les conditions?
- Est-ce que ces conditions remplissent bien les besoins actuels des institutions de santé du canton de Neuchâtel en matière de blanchiment... de linge sale?
- Est-ce que la privatisation du traitement du linge est la meilleure solution pour toutes les institutions de santé? Où est l'efficacité de ce service et où sont les économies pour les établissements qui utilisent encore leur propre blanchisserie?
- Ne doit-on pas privilégier la qualité et le coût des prestations des institutions de santé?
- Est-ce que les garanties données par le Conseil d'Etat lors de la création de Blanchâtel au sujet des conditions d'engagement et de travail du personnel sont respectées?

Cosignataires: V. Houlmann, M. Giovannini, B. Soguel, F. Berthoud, C. Mermet, P. Berthoud, P. Bonhôte, J.-P. Franchon, E. Augsburgger, A. Laurent, L. Matthey, A. Cramer, C. Borel et J.-J. Delémont.